

## HONORAIRES MAXIMUM DE L'AGENCE

**Au 1er Juillet 2025**

### Honoraires Transaction :

Prix de Vente	Honoraires TTC	Honoraires TTC Mandat Exclusif
Jusqu'à 150 000 €	6,00 %	5,50 %
De 150 001 à 300 000 €	5,50 %	5,00 %
De 300 001 € à 500 000 €	5,00 %	4,50 %
De 500 001 € à 700 000 €	4,50 %	4,00 %
Au-delà de 700 001 €	4,00 %	3,50 %
Terrain à Bâtir	7,00 %	

Minimum d'honoraires : 6 500 € TTC

L'agence se réserve le droit d'appliquer le barème maximum de 6 % quelle que soit la tranche de prix, en fonction de la complexité du dossier.

Les honoraires de transaction sont à la charge du Vendeur. Toutefois, Le basculement des honoraires « charge Vendeur » à « charge Acquéreur » pourra s'effectuer sur un mandat de vente lors d'une succession.

### Honoraires location :

13 € TTC le mètre carré comprenant les honoraires d'entremise et de négociation, les honoraires de visites, publicité, constitution du dossier, rédaction du bail et état des lieux / à supporter à la fois par le Bailleur et le Locataire.

Taux de TVA en vigueur au 1<sup>er</sup> octobre 2018 : 20 %